Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503063-20251208-DELIB20250507-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du lundi 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Nombre d'absent excusé : 1
Nombre d'absents non excusés : 3

Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2025.

Etaient présents : Mme Chantal BESLY, Marion GUÉRIN, Mme Nicole KÉRISIT, M. Bernard LECUMBERRY, M. Michel LE GOALLEC, M. Bernard LEPAIGNEUL, Mme Élisabeth LE PAPE, Mme Murielle MAUFROY, M. Thierry NUSS, M. Hugo RICHEUX, M. Jean-Francis RICHEUX, M. Dorian THEBAULT, Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT, Mme Claude VIDEMENT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Carole LEBRETON à M. Hugo RICHEUX.

Absents non excusés : Mme Claire AUBRY, M. Laurent BEAUPÈRE, M. Loïc CAVOLEAU.

Absent excusé : M. Richard LEFEUVRE.

Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT a été nommée secrétaire de séance.

*****

Délibération n° 2025 / 05 / 07 : :1- COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 MARCHES PUBLICS : **Attribution du marché public de travaux : aménagement du carrefour Saint-Georges.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'opération d'aménagement routier et sécurisé du carrefour Saint-Georges, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.223-1 et R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié en procédure adaptée publié le 22 octobre 2025. La date limite de réception des offres était fixée au 14 novembre 2025 à 12 heures 30 sur la plateforme : https://www.megalis.bretagne.bzh/, et les formalités de publicité ont été respectées. La prestation faisait l'objet d'un lot unique : Terrassements – V.R.D (Voiries et Réseaux Divers) ;

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que six entreprises ont répondu à la consultation.

Il rappelle également que la commune a conclu une convention d'assistance à maîtrise d'œuvre avec le service dédié de SAINT-MALO AGGLOMERATION ;

Les candidatures et offres déposées ont été analysés en lien avec l'agent en charge de l'assistance à maîtrise d'œuvre de Saint-Malo Agglomération.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503063-20251208-DELIB20250507-DE

Considérant l'étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

Considérant l'avis de la commission travaux du 25 novembre 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2020/02/06 en date du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire la prise de toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget ;

Il est proposé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise POTIN TP pour un montant de :

- 180 694.00 € HT soit 216 832.80 € TTC.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux à l'entreprise POTIN TP SARL – 11 rue de Villouet à BAGUER-PICAN (35120) pour un montant de 180 694.00 € HT soit 216 832.80 € TTC.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 15 Pour - 0 Contre – 0 Abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE de SAINT-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)

Publiée le :

Transmise au représentant de l'État le :

La présente délibération sera affichée et transmise au contrôle de légalité de la préfecture. Elle sera inscrite au registre des délibérations